

Isabel : un coup de pouce électronique aux entreprises et aux administrations

Le CIPAL et la Province d'Anvers : pionniers de l'eGovernment

En 1996, la Province d'Anvers projetait déjà de percevoir des impôts par voie électronique. Avec l'aide du CIPAL (Centre Informatique des Provinces d'Anvers et du Limbourg), elle a créé un système sécurisé grâce auquel les entreprises peuvent aujourd'hui introduire une déclaration d'impôt électronique. Isabel a pris en charge les aspects liés à la sécurité et à la confidentialité des données. Pour Frank Geudens, Délégué Permanent aux Finances, au Budget, à l'Economie, aux Classes Moyennes et aux Institutions Culturelles de la Province d'Anvers, ce projet est une réussite.

Concrètement, en quoi consiste ce projet d'eGovernment ?

Frank Geudens : « Depuis plusieurs années, la Province d'Anvers met sur pied des applications Internet inédites à l'attention des entreprises et des particuliers. Dès 1996, nous avons ainsi cherché une manière de percevoir par voie électronique les impôts provinciaux des sociétés. A l'époque, plus de 100.000 formulaires de déclaration de surface occupée étaient envoyés aux entreprises. Après signature, ces dernières devaient renvoyer la lettre, recevaient alors un avertissement-extrait de rôle et, enfin, payaient l'impôt par virement. Cette procédure coûteuse mobilisait un personnel nombreux. L'électronique simplifie ces démarches et permet des économies de temps et d'argent. »

Comment le législateur a-t-il réagi à votre initiative ?

Frank Geudens : « A ce moment, la législation n'autorisait pas encore les documents électroniques. Seuls les actes authentiques revêtus de signatures originales possédaient une valeur juridique. Tout devait donc s'effectuer par courrier et être signé à la main. La ville d'Anvers – partenaire initial du projet – a jeté l'éponge en conséquence. En collaboration avec le CIPAL, nous avons continué à explorer les possibilités. A présent, la loi autorise les déclarations électroniques, même si les entreprises doi-



MARKET



vent toujours être notifiées par courrier. Le système est par ailleurs soumis à des critères très stricts, notamment au niveau de l'identification et de la confidentialité. »

Comment êtes-vous parvenus à faire adopter votre projet ?

Frank Geudens : « Chaque contribuable devait authentifier sa déclaration au moyen d'une signature digitale sécurisée et vérifiable. Le CIPAL en a étudié de manière approfondie la faisabilité technique. Une série de scénarios reprenant diverses obligations fonctionnelles liées à la sécurité a été rédigée et soumise aux fournisseurs de signatures électroniques. La technologie d'Isabel, couplée au réseau des partenaires bancaires, s'avérait en fait la seule solution suffisamment fiable et contrôlable. De plus, le logiciel Isabel était déjà largement répandu au sein des entreprises et s'est donc logiquement imposé. »

Isabel s'adresse donc aux entreprises et aux administrations ?

Frank Geudens : « En effet. Pour la déclaration électronique, les sociétés peuvent utiliser le certificat

Isabel accompagné de son code. Le système examine immédiatement si la carte est toujours valable et effectue une seconde vérification avant l'envoi définitif de la déclaration. Tant le contribuable que le receveur sont donc assurés que les opérations se déroulent en toute sécurité et sous contrôle. La déclaration est enregistrée dans un journal, ce qui permet au CIPAL d'intervenir aisément en cas de problème ou de contestation. »

A quel stade de l'implémentation êtes-vous ?

Frank Geudens : « En 2002, nous avons testé l'application auprès de plusieurs sociétés ; dernière étape avant l'implémentation définitive. Ce test a révélé quelques maladies de jeunesse sur le plan de la convivialité. Le CIPAL a donc, notamment, amélioré l'outil de recherche. Quant à la solution Isabel, elle s'est montrée à la hauteur : elle a satisfait à toutes les exigences de sécurité et de confidentialité. Grâce à ces résultats, les sociétés peuvent, depuis cette année, entrer leur déclaration par voie électronique. Nous augurons que 10.000 à 20.000 entreprises utiliseront d'ici peu ce système. N'oublions pas qu'il s'agit d'une nouveauté, et que toutes les sociétés ne dispo-

sent pas encore d'un accès à Internet ou d'un certificat Isabel. Nous entendons faire progresser ces chiffres d'année en année. »

« Pour l'instant, la législation ne permet malheureusement pas de numériser le processus complet, de l'envoi des lettres à la perception fiscale. »

Quelles applications comptez-vous encore développer ?

Frank Geudens : « Nous espérons parvenir à numériser le processus complet, de l'envoi des lettres à la perception de l'impôt. Nous voulons aussi étendre le système à l'impôt sur les personnes physiques. Nous sommes convaincus que, là aussi, Isabel peut apporter sa pierre à l'édifice. Mais il faudra encore un certain temps avant que le cadre légal ne le permette. Enfin, nous avons également des contacts avec d'autres services administratifs. L'objectif est de les faire bénéficier des fruits de notre travail pour qu'ils puissent percevoir l'impôt tout en réduisant leurs frais de fonctionnement. Et au bout du compte, chaque contribuable en profitera également. »



▲ « Isabel est actuellement le seul fournisseur qui offre une signature digitale suffisamment sécurisée et contrôlable pour la déclaration électronique de l'impôt provincial. » (Frank Geudens, Province d'Anvers)

La Province d'Anvers en faveur de l'électronique

Depuis plusieurs années, la Province d'Anvers encourage les applications électroniques. Preuve en est le site www.prokmo.net, récemment mis en ligne. Prokmo est une source précieuse d'informations pour les entrepreneurs qui souhaitent commencer une affaire ou la développer. Par ailleurs, le site www.pienternet.be s'adresse, depuis plusieurs années, aux jeunes et aux enseignants du secondaire.